

## LES OBLIGATIONS SELON LES NIVEAUX DE COMPETITION

	ENGAGEMENT EQUIPE	STATUT DES EDUCATEURS	STATUT DE L'ARBITRAGE
<b>R1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 équipe en coupe de France</li> <li>✓ 1 équipe en coupe Occitanie Seniors</li> <li>✓ Au moins 1 équipe réserve sénior (qui participent au championnat jusqu'à son terme)</li> <li>✓ Au moins 2 équipes différentes de jeunes en football à 11 (U14 à U20 qui participent au championnat jusqu'à son terme)</li> <li>✓ Au moins 1 équipe U13</li> <li>✓ Au moins 1 équipe dans chaque catégorie du football d'animation (U11, U9, U7 qui participent au championnat jusqu'à son terme)</li> </ul>	<p>Entraîneur principal : <b>BEF</b>            Contrat : CDI sauf si joueurs fédéraux -&gt; possibilité de faire un CDD).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 arbitres (dont 2 majeurs et un habilité à officier en catégorie Sénior)</li> <li>➔ Première saison d'infraction par arbitre : 180€ &amp; 2 mutés en – (équipe 1 hors équipe pro)</li> <li>➔ Seconde saison d'infraction : amende &amp; mutés en - doublés</li> <li>➔ Troisième saison d'infraction : amende &amp; mutés en – triplés / interdiction de monter.</li> </ul>
<b>R1 F</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 équipe en Coupe de France Féminine ;</li> <li>✓ 1 équipe en Coupe Occitanie Seniors Féminine ;</li> <li>✓ au moins 1 équipe féminine jeune participant à un championnat régional ou départemental (football libre à 8 ou à 11 ; jusqu'à son terme) ;</li> <li>✓ Disposer d'une école de football féminin comprenant au moins 12 joueuses licenciées de U6 F. à U11 F.</li> </ul> <p>(A la demande de la Commission, les clubs devront être en mesure de justifier de la participation effective desdites joueuses à des manifestations de football d'animation.)</p> <p>➔ Un état des lieux au regard du respect de ces critères est notifié en décembre à chaque club et le constat définitif du respect des trois critères est arrêté le 30 avril. Le club qui ne répond pas à ces trois critères ne peut participer à la Phase d'Accession Nationale.</p>	<p>Entraîneur principal : <b>CFF3</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 arbitre</li> <li>➔ Première saison d'infraction : 50€ &amp; 2 mutés en – (équipe 1 hors équipe pro)</li> <li>➔ Seconde saison d'infraction : amende &amp; mutés en - doublés</li> <li>➔ Troisième saison d'infraction : amende &amp; mutés en – triplés / interdiction de monter.</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b>R2</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>1 équipe en coupe de France</b></li> <li>✓ <b>1 équipe en Coupe Occitanie Seniors</b></li> <li>✓ Au <b>moins 1 équipe réserve sénior</b> (qui participent au championnat jusqu'à son terme)</li> <li>✓ Au moins <b>2 équipes de jeunes en football à 11</b> (U14 à U20 qui participent au championnat jusqu'à son terme)</li> <li>✓ Au moins <b>1 équipe U13</b></li> <li>✓ Au moins <b>1 équipe dans chaque catégorie du football d'animation</b> (U11, U9, U7 qui participent au championnat jusqu'à son terme)</li> </ul>	<p>Entraîneur principal : <b>BEF</b>          Contrat : <b>sous contrat ou sous bordereau de bénévolat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 arbitres (dont 1 majeur et un habilité à officier en catégorie Sénior)</li> <li>➔ Première saison d'infraction : 140€ &amp; 2 mutés en - (équipe 1 hors équipe pro)</li> <li>➔ Seconde saison d'infraction : amende + mutés en - doublés</li> <li>➔ Troisième saison d'infraction : amende + mutés en - triplés / interdiction de monter.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>R2 F</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ au moins <b>1 équipe féminine jeune</b> participant à un championnat régional ou départemental (football libre à 8 ou à 11 ; jusqu'à son terme) ;</li> <li>✓ <b>1 équipe en Coupe Occitanie Seniors Féminine ;</b></li> <li>✓ Disposer d'une <b>école de football féminin</b> comprenant au moins <b>12 joueuses licenciées</b> de U6 F. à U11 F. (A la demande de la Commission, les clubs devront être en mesure de justifier de la participation effective desdites joueuses à des manifestations de football d'animation.)</li> <li>➔ Un état des lieux au regard du respect de ces critères est notifié en décembre à chaque club et le constat définitif du respect des trois critères est arrêté le 30 avril. Le club qui ne répond pas à ces trois critères ne peut participer à la Phase d'Accession Régionale.</li> </ul>	<p>Entraîneur principal : <b>Module de SENIORS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 arbitre</li> <li>➔ Première saison d'infraction : 50€ &amp; 2 mutés en - (équipe 1 hors équipe pro)</li> <li>➔ Seconde saison d'infraction : amende + mutés en - doublés</li> <li>➔ Troisième saison d'infraction : amende + mutés en - triplés / Interdiction de monter.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>R3</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>1 équipe en coupe de France</b></li> <li>✓ <b>1 équipe en Coupe Occitanie Seniors</b></li> <li>✓ Au moins <b>1 équipe réserve sénior</b> (qui participent au championnat jusqu'à son terme)</li> <li>✓ Au moins <b>2 équipes de jeunes en football à 11</b> (U14 à U20 qui participent au championnat jusqu'à son terme)</li> <li>✓ Au moins <b>1 équipe U13</b></li> <li>✓ Au moins <b>2 équipes de football d'animation</b> (U11, U9, U7 qui participent au championnat jusqu'à son terme)</li> </ul>	<p>Entraîneur principal : <b>BMF.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 arbitres (dont 1 majeur et un habilité à officier en catégorie Sénior)</li> <li>➔ Première saison d'infraction : 120€ &amp; 2 mutés en - (équipe 1 hors équipe pro)</li> <li>➔ Seconde saison d'infraction : amende &amp; mutés en - doublés</li> <li>➔ Troisième saison d'infraction : amende &amp; mutés en - triplés // interdiction de monter.</li> </ul>

**Jeunes**

**X**

- U20 R1: CFF3
- U18 R1: BMF
- R2: CFF3
- U17 R1: BMF
- U16 R1: BMF
- R2: CFF3
- U15 R1: CFF2
- U14 R1: CFF2

- 1 arbitre

- ➔ Première saison d'infraction : 50€ & 2 mutés en – (équipe 1 hors équipe pro)
- ➔ Seconde saison d'infraction : amende & mutés en - doublés
- ➔ Troisième saison d'infraction : amende & mutés en – triplés / interdiction de monter.